

*Questions orales*

**M. Anawak:** Monsieur le Président, le gouvernement récidive. Il va résoudre le problème avant de demander aux gens du Nord comment ils voudraient qu'on réponde à leurs besoins.

Je pose ma question supplémentaire au même ministre. À cause de la confusion et des conflits entre les ministères que nous avons vu se produire le mois dernier, et parce que l'étude devait commencer il y a un mois, nous avons perdu un mois entier sur les trois. Je répète que dans le temps de Noël, qui tombe dans l'un de ces trois mois, il ne se fait pas grand-chose nulle part, encore moins dans la bureaucratie. Le ministre prendra-t-il l'initiative juste et équitable de prolonger la période de consultation après le 31 janvier 1990, pour que les gens du Nord ne subissent pas les conséquences de la mauvaise administration du gouvernement?

**M. Andre:** Monsieur le Président, le mieux serait de laisser ce groupe visiter les localités du Nord qui sont touchées. Il le fera avant Noël, qui dure une journée, pas un mois. Il restera d'autres jours dans le mois pour effectuer ce travail. On a jusqu'à la fin de janvier.

S'il est impossible de s'entendre d'ici ce temps-là, on pourra peut-être alors tenir compte de la requête du député, mais je crois qu'il faut laisser le comité faire son travail.

\* \* \*

• (1450)

**L'ENVIRONNEMENT**

**Mme Ethel Blondin (Western Arctic):** Monsieur le Président, en l'absence du ministre de l'Environnement, ma question s'adresse à son suppléant.

Comme le ministre le sait, Hydro Québec prépare le plus grand projet de dérivation des eaux de l'Amérique du Nord, sur la Grande rivière de la Baleine. Le gouvernement fédéral, qui se vante pourtant de protéger l'environnement, n'a même pas l'intention d'appliquer ses lignes directrices en matière d'environnement à cet énorme projet, ni de respecter l'article 22 de la Convention de la baie James et du Nord québécois.

Le ministre ou son suppléant expliquera-t-il pourquoi il a écrit au ministre de l'Environnement du Québec pour lui proposer de lancer une entreprise conjointe des deux gouvernements et d'exempter le gouvernement fédéral

de l'obligation de tenir une enquête indépendante et publique à laquelle pourraient participer toutes les parties, notamment les Cris, qui seraient les plus touchés par ce projet?

**M. Lee Clark (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement):** Monsieur le Président, le gouvernement fédéral affirme depuis le début qu'il s'intéresse à ce projet en raison de ses répercussions sur les mammifères marins, les eaux de la baie d'Hudson et les oiseaux migrateurs.

u Pour cette raison, nous avons déclaré que nos obligations qui découlent du processus d'évaluation et d'examen en matière d'environnement s'appliqueront au projet de la Grande Baleine et nous verrons à ce que notre point de vue soit respecté dans le cadre d'une entreprise conjointe avec le Québec, sinon nous le ferons respecter nous-mêmes.

Nous avons dit aussi au gouvernement du Québec qu'il doit y avoir des audiences publiques et que les Inuit et les Cris doivent y participer. En fait, l'administrateur fédéral a déjà rencontré les Inuit. Nous avons aussi offert aux Cris de les rencontrer et nous espérons qu'ils accepteront très bientôt.

**Mme Blondin:** Monsieur le Président, la déclaration du secrétaire parlementaire ne concorde pas avec la lettre envoyée au gouvernement du Québec, dans laquelle le gouvernement fédéral suggère de mettre sur pied une entreprise conjointe plutôt que de procéder à une évaluation environnementale fédérale, comme nous voudrions que le ministre le fasse.

Pourquoi le ministre ne promettrait-il pas d'appliquer le processus d'évaluation et d'examen en matière d'environnement au projet de la Grande rivière de la Baleine et d'aider toutes les parties, notamment les autochtones de cette région, en leur versant des fonds pour qu'ils puissent y participer pleinement. Ce projet est énorme.

**M. Lee Clark (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement):** Monsieur le Président, comme la députée et tous les députés le savent, il a été clairement établi dans l'arrêt Rafferty-Alameda que le gouvernement fédéral et le gouvernement de la province concernée devront, si possible, effectuer ensemble les évaluations environnementales pour éviter le double emploi.

C'est ce que nous avons proposé à la province de Québec, mais nous l'avons fait de façon à pouvoir exiger l'information dont nous avons besoin et la participation